

Inser'Toit

La fiche synthèse de la structure



Adresse : 13 Rue Lépouzé

Téléphone : 02 32 62 26 65

Mail : insertoit@abriasso.org

Directrice Adjointe du pôle jeunes :

Sabrina ODIFREDI

Chef de service : Jean-Nestor MOUNGOMO

MISSIONS

- Offrir des soins adaptés aux réalités de vie les plus vulnérables, sur prescription médicale
- Permettre à chaque jeune de trouver une solution de logement adaptée à son projet professionnel
- Proposer un accompagnement social renforcé
- Proposer une enveloppe financière individualisée en cas de besoin pour lever les freins matériels à l'accès ou au maintien dans le logement
- Evaluer l'autonomisation progressive du jeune sur la période

OBJECTIFS

- Favoriser et sécuriser l'accès et le maintien au logement de droit commun des jeunes, notamment grâce à une coopération inter-bailleurs
- Prévenir les ruptures de parcours
- Favoriser une insertion professionnelle durable

PUBLIC CONCERNÉ

Le dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans :

- En emploi, formation ou alternance
- A faibles ressources ou sortant d'Habitats Jeunes, de structures d'hébergement ou de l'Aide Social à l'Enfance
- Confrontés à des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement
- Eligibles au logement social

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée de l'accompagnement, initialement fixée à 6 mois, est évolutive en fonction de la situation et des besoins du jeune.

● FORME D'HABITAT

Inser'Toit est lauréat de l'appel à projets FNAVDL 20265 (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement). Ainsi, le dispositif bénéficie du soutien de l'Etat et s'inscrit pleinement dans la stratégie du « Logement d'abord ».

● MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Logement Familial de l'Eure, l'Abri et l'Association Jeunesse et Vie, avec le soutien de l'Etat et de 6 bailleurs sociaux, ont co-construit ce projet. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement individualisé par un travailleur social de l'Abri ou de Jeunesse et Vie, pour accéder et se maintenir dans un logement de droit commun (définition du projet, élaboration d'un budget, constitution d'un dossier de demande de logement...). Les besoins en logement qui ont été identifiés lors d'une réunion mensuelle inter-bailleurs, permettent de positionner des candidatures, selon les disponibilités.

● ORIENTATION

L'orientation vers le dispositif est effectuée par les partenaires du territoire de l'Eure. Ensuite, une évaluation et un diagnostic social (accompagnement vers le logement) sont réalisés par les deux travailleurs sociaux. Les candidatures sont traitées une fois par mois en Comité technique. Si un avis favorable est émis, le jeune est intégré dans le dispositif pour un accompagnement favorisant l'accès et le maintien dans le logement.

● L'ÉQUIPE

L'équipe au sein de l'Abri est composée d'une travailleuse sociale, encadrée par un chef de service.

● FINANCEMENT

Inser'Toit est lauréat de l'appel à projets FNAVDL 20265 (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement). Ainsi, le dispositif bénéficie du soutien de l'Etat et s'inscrit pleinement dans la stratégie du « Logement d'abord ».